

Bonjour à toutes et tous,

En cette année particulière, le comité départemental a pris la décision de faire tous les championnats départementaux sur un seul et même site à savoir au cours Foucault à **Montauban**, Il n'y aura donc pas de journée éliminatoire par secteur pour 2021.

Cette décision a dû être prise à cause de la crise sanitaire et des rebondissements inhérents à celle-ci. Étant également tenu par un calendrier contraint cette décision n'a pas pu faire l'objet d'une concertation avec les présidents.

Les championnats départementaux se dérouleront sur **une journée et demie**, excepté pour les championnats jeunes et le triplé féminin qui se dérouleront sur une seule journée. Le championnat provençal se fera comme d'habitude sur deux jours au Stade Issanchou à Montauban.

Le **samedi après-midi (ou mercredi pour les vétérans)**, les parties se joueront jusqu'au 32<sup>ème</sup> jouées (16<sup>ème</sup> jouées pour le provençal).

Le **dimanche (ou jeudi pour les vétérans)**, les phases finales des championnats se dérouleront pour la pétanque avec les 32 équipes finalistes, 16 équipes pour le provençal.

**L'heure de début des qualifications est fixée pour le samedi à 14h00 pour la pétanque, 8h00 pour le provençal. Le dimanche la compétition redémarre à 9h00 (sauf pour le jeu provençal 8h00). Pour les qualifications des jeunes ou des féminines qui débutent le dimanche, le début de la compétition se fait à 9h00.**

Conformément aux directives fédérales je vous rappelle que les juniors **ne pourront pas participer aux qualificatifs pétanque séniors ; mais ils pourront participer aux qualifications de jeu provençal.** Par ailleurs il est impératif d'informer vos sociétaires qu'un seul joueur ayant muté d'un département extérieur sera accepté par équipe.

Concernant les modalités d'inscription pour 2021 : les feuilles d'inscriptions doivent être envoyées par email ou être déposées directement au secrétariat du Comité **avant la date limite mentionné sur chaque feuille**, pas d'envoi postal.

Une fois votre feuille d'inscription reçue au CD aucune modification d'inscription ne sera acceptée si elle n'est pas effectuée par écrit/mail par un membre dirigeant du club concerné. Les listes des inscriptions seront consultables sur le site internet du comité avant les tirages.

Comme les années précédentes, l'inscription pour les qualifications est payante au tarif de **5 euros par joueur**. Les jeunes (toutes catégories) sont exonérés pour leurs qualifications.

Une fois le tirage effectué, **toute inscription vous sera facturée. Le certificat médical ou tout autre justificatif d'absence ne sera pas accepté pour remboursement.**

Une facture globale, détaillée par qualification, vous sera envoyée au terme de la période des qualifications. En cas de litige sur le montant dû, merci de bien vouloir contacter le secrétariat du CD dans les plus brefs délais.

Le remplacement de joueurs est autorisé au niveau départemental sur présentation d'un certificat médical (ou autre justificatif) jusqu'au coup de sifflet de l'arbitre qui signale le début de la compétition (voir l'article 3c du règlement des championnats de France en vigueur).

Concernant les tenues, merci de vous référer au tableau fédéral ci-joint (version 2020). Le corps arbitral à conscience qu'avec la crise que nous traversons les réassortiments de tenues pour les clubs ont été un casse-tête. Donc au niveau départemental il vous sera demandé d'avoir le haut de la tenue homogène (et non pas identique) avec logo du club et à minima une harmonisation pour le bas. Attention les jeans sont et resteront interdits pour les qualifications et championnats.

Bien cordialement, le CD82